

Projet de Résolution de l'ICCAT concernant l'élaboration d'objectifs de gestion initiaux pour le listao de l'Atlantique Ouest

(Document présenté par le Brésil)

RAPPELANT l'intention de la Commission d'adopter des règles de contrôle de l'exploitation et des procédures de gestion développées à l'aide d'une évaluation de la stratégie de gestion pour les stocks prioritaires, dont le listao de l'Atlantique Ouest, tel qu'établi dans la *Recommandation de l'ICCAT sur le développement de règles de contrôle de l'exploitation et d'une évaluation de la stratégie de gestion* (Rec. 15-07) ;

RAPPELANT l'application de l'approche de précaution conformément aux normes internationales pertinentes, tel qu'établi dans la *Résolution de l'ICCAT concernant l'utilisation d'une approche de précaution lors de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* (Rés. 15-12) ;

COMPTE TENU des efforts en faveur de la gestion durable du stock de listao de l'Atlantique Ouest, conformément aux objectifs de la Convention et à la *Recommandation de l'ICCAT sur les principes de la prise de décisions sur des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* (Rec. 11-13) ;

NOTANT les conclusions de l'évaluation du stock de 2022 du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS), selon lesquelles il est fort probable que le stock de listao de l'Atlantique Ouest se situe dans la zone verte du diagramme de Kobe, et que, par conséquent, le stock n'est pas surexploité et ne fait pas l'objet de surpêche ;

COMPRENANT que les objectifs conceptuels sont des objectifs aspirationnels de haut niveau qui traduisent une finalité générique souhaitée, sans inclure de précisions sur un objectif mesurable ou un délai permettant de l'atteindre, alors que les objectifs opérationnels sont une composante de base clé de toute MSE et fournissent des objectifs spécifiques et mesurables, avec des probabilités associées d'atteindre ces objectifs dans des délais déterminés ;

RAPPELANT que les indicateurs de performance préliminaires convenus par la Commission pour les thonidés tropicaux, énoncés dans la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux* (Rec. 16-01), incluaient quatre catégories d'objectifs de gestion, à savoir l'état, la sécurité, la production et la stabilité ;

CONSIDÉRANT que la Commission entend achever une MSE pour le listao de l'Atlantique Ouest d'ici 2023 ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS
DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE CE QUI SUIT :

1. Des objectifs de gestion devraient être établis pour le listao de l'Atlantique Ouest, conformément à l'objectif de la Convention de maintenir les populations à des niveaux ou au-delà des niveaux qui permettraient d'obtenir la prise maximale équilibrée (généralement désignée PME).
2. Les objectifs de gestion opérationnelle [provisoires] pour le listao de l'Atlantique Ouest sont les suivants :
 - a. État du stock :
 - Le stock devrait avoir une probabilité supérieure à [70]% de se situer dans le quadrant vert de la matrice de Kobe au cours des 30 prochaines années ;
 - b. Sécurité :
 - Il devrait y avoir une probabilité inférieure à [5]% que le stock chute en dessous de B_{LIM} ($40\% \cdot B_{PME}$) au cours des 30 prochaines années ;

c. Production

- Maximiser les niveaux de captures globaux à moyen terme (4-10 ans) et à long terme (15-30 ans) ; et

d. Stabilité

- Tout changement du TAC entre les périodes de gestion devrait être inférieur à [20] %.

3. La Sous-commission 1 soumettra ses recommandations relatives à des procédures de gestion initiales pour le listao de l'Atlantique Ouest, en tenant compte des avis du SCRS, à la Commission à des fins d'examen à sa réunion annuelle de 2022.